

the way in which the Agreement is applied in the two countries and the progress made in further elaborating it. Specifically, the Committee recommends that particular attention be paid to:

- the effectiveness of adjustment assistance programs to help those who are displaced through the effects of the Free Trade Agreement, difficult though it may be to identify those affected;
- the working out of arrangements for monitoring the export of energy products to the United States, and in particular the role of the National Energy Board;
- developments relating to trade in agricultural products and especially to the impact of the Agreement on the supply management systems and on the competitiveness of Canada's food processors;
- how the temporary entry provisions for business persons and others are being applied; and
- the negotiations intended to develop a mutually acceptable code regarding countervail and anti-dumping duties, so as to assure itself that social programs and regional development policies are in no way put at risk.

In order to carry out this task, it will be helpful for the Government to submit annually to Parliament a report on the progress being made in the many negotiations that will be commencing soon, including the results of the Working Group charged with establishing a bilateral regime governing anti-dumping and countervail duties. An annual report is called for in the U.S. implementing legislation and the Canadian Government should do no less for Parliament and the Canadian public.

The U.S. Administration has also submitted to the Congress a report on Canadian compliance with the Free Trade Agreement. While this report was deficient, in that it did not take account of the imminent passage of Bill C-2 and of the promulgation of the related regulations, it was helpful to the Congress in carrying out its responsibilities. The Canadian Parliament would benefit from the same kind of information and the Committee recommends that such a report be provided by the Canadian government early in the New Year.

les deux pays et de vérifier les progrès réalisés dans les phases ultérieures de son élaboration. Il attire particulièrement l'attention du Sénat sur les points suivants:

- l'efficacité des programmes d'aide à l'adaptation destinés à ceux qui perdront leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange, si difficile soit-il d'établir quels seront les emplois touchés;
- l'application des modalités de contrôle des exportations de produits énergétiques vers les États-Unis, et en particulier le rôle de l'Office national de l'énergie;
- l'évolution du commerce des produits agricoles, et en particulier les effets de l'Accord sur le système de gestion des approvisionnements et sur la compétitivité de l'industrie canadienne du conditionnement des aliments;
- les modalités d'application des dispositions concernant les autorisations de séjour temporaire pour gens d'affaires, entre autres, et
- les négociations concernant l'adoption d'un code acceptable de part et d'autre en matière de droits compensateurs et anti-dumping; ce code donnerait l'assurance que les programmes sociaux et la politique d'expansion régionale ne seraient pas menacés.

Aux fins de ce contrôle, il serait bon que le gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport sur l'état d'avancement des nombreuses négociations qui doivent débiter prochainement; ce rapport indiquera notamment les résultats des activités du groupe de travail chargé de définir le régime bilatéral applicable aux droits compensateurs et anti-dumping. Dans la mesure où la législation américaine de mise en oeuvre de l'Accord prévoit le dépôt d'un rapport annuel, le gouvernement canadien se doit de prendre le même engagement envers le Parlement et la population du Canada.

L'Administration américaine a présenté au Congrès un rapport sur l'application de l'Accord par les autorités canadiennes. Ce rapport était incomplet, car il ne faisait pas état de l'adoption imminente du projet de loi C-2 et de ses règlements d'application; il a néanmoins permis au Congrès de s'acquitter de ses responsabilités. Des renseignements semblables concernant l'application de l'Accord seraient très utiles au Parlement canadien; c'est pourquoi le Comité invite le gouvernement canadien à déposer un rapport à ce sujet au début de l'année nouvelle.